

la carte blanche

Politique migratoire italienne : tirer les enseignements du passé est indispensable

Les signataires rassemblés par Marco Martiniello (professeur de sociologie à l'Ulg) et Andrea Rea (doyen de la faculté de philosophie et sciences sociales à l'ULB) sont des migrants italiens ou des descendants de migrants italiens actifs dans les domaines social, culturel et académique en Belgique, aux Pays-Bas et en France*

L'arrivée de Matteo Salvini au pouvoir en Italie coïncide avec la mise en place de mesures anti-immigration et un discours europhobe. Les signataires de cette carte blanche souhaitent inviter le ministre de l'Intérieur italien à « s'informer sur l'histoire (de la migration italienne, NDLR) pour mieux comprendre les dynamiques actuelles ».

Lors d'une rencontre européenne, le vendredi 14 septembre, le ministre italien de l'Intérieur Salvini et le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères Asselborn ont eu une altercation violente qui dénote le climat passionnel au sujet de l'immigration en Europe. Alors que le ministre luxembourgeois évoquait la nécessité d'une immigration gérée pour faire face à la crise démographique en Europe, le ministre Salvini lui a répondu qu'il était payé pour faire en sorte que les jeunes Italiens

refassent des enfants et pas pour faire venir de nouveaux esclaves africains et procéder de la sorte à un remplacement démographique en Italie et en Europe.

Un rappel historique indispensable

En tant que citoyens italiens résidents à l'étranger, émigrants

ou enfants d'émigrants italiens, on ne peut qu'être choqués par l'absence totale de perspective historique de la déclaration du ministre Salvini. Le ministre luxembourgeois a bien eu raison de rappeler au ministre italien que l'histoire de la migration italienne est utile pour comprendre les flux migratoires contemporains même s'ils ne sont pas de la même nature. Entre 1946 et 1960, l'Italie a pris des contacts avec plusieurs pays européens pour exporter les Italiens sans emploi, pauvres et sans avenir au nord et au sud de l'Italie. L'Italie a signé des conventions bilatérales d'exportation de main-d'œuvre avec la Belgique (1946), la France (1947), les Pays-Bas (1948), l'Allemagne (1955), le Luxembourg (1957) et la Suisse (1964). Avant la création de l'Union européenne, plus d'un million d'Italiens, souvent avec leur famille ont été contraints de quitter l'Italie. Ces Italiens ont été contraints à l'exil. L'Italie a donc exporté sa misère pour assurer son développement économique dans les années 1960. L'Italie a exporté une partie de sa jeunesse pour permettre à une autre partie de sa jeunesse de trouver un emploi en Italie.

Une migration bien utile

En Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne, en France, en Suisse, les migrants italiens ont été confrontés au rejet, au racisme quotidien, à la discrimination dans le logement, dans l'accès aux associations, aux bars. En Belgique, dans les années 50 certains cafés étaient interdits aux chiens et aux Italiens ! Ces migrants italiens ont été traités de criminels dangereux qu'il fallait renvoyer chez eux. On les stigmatisait parce qu'ils « volaient » les femmes des nationaux. On disait d'eux qu'ils venaient prendre le travail des nationaux.

On les accusait de profiter de la sécurité sociale. Souvenons-nous en Belgique de la chanson des années soixante « à la moutouelle ».

Cette chanson très populaire accusait sur le mode de l'humour les travailleurs italiens de profiter de l'assurance maladie belge, la mutuelle devenue la moutouelle en imitant l'accent italien. L'Italie les a oubliés et ne s'y est jamais intéressée. Mais ces migrants ont contribué à la croissance économique des pays d'accueil européens mais aussi du pays de départ, l'Italie.

Ils ont été également utiles pour la démographie des pays d'accueil européens.